

Opération lanternage

- Archives - Mandat 2014-2020 - Actualités - année 2016 - Novembre -



Publication date: mardi 13 décembre 2016

Deux mille quatre cent vingt cinq points lumineux, reliés par 40 armoires, éclairent la ville la nuit.

Ce sont autant de lampadaires installés au fil du temps, selon les besoins, les réfections, les travaux ... la vie de la ville.

En 2015, la municipalité s'est engagée dans le diagnostic et le schéma directeur de rénovation de l'éclairage public de la commune. Ce diagnostic a pointé du doigt les économies potentiellement réalisables sur un poste de dépense d'éclairage qui représente plus de 120000Euros à l'année.

Au delà du changement du type d'abonnement par armoire ou du mécanisme d'allumage/extinction, les mesures à prendre pour améliorer la situation sont nombreuses.

La ville affiche en effet une consommation supérieure à la moyenne nationale liée à la densité de points lumineux, à l'état des luminaires ou au type de lampe utilisée.

Vers un respect des normes

La norme ENNF 13201 qui est recommandée par l'association française de l'éclairage définit une hiérarchie de voie donnant lieu à des éclairages plus ou moins forts. En clair,

- Un lotissement, une allée ou une impasse, classée CE5, a un besoin de 7.5 lux
- Un chemin ou une rue, classée CE4, a un besoin de 10 lux
- Une avenue, départementale, boulevard ou une place, classée CE3, a un besoin de 15 lux
- une nationale, classée CE2, a un besoin de 20 lux

Le tout acceptant un ajustement correspondant aux caractéristiques de la ville.

Un double enjeu

Adapter l'éclairage urbain ne vise pas simplement à réduire la facture globale de celui ci, mais également à améliorer le confort de tous. En effet, la pollution lumineuse résultant de lampadaires mal calibrés ou mal équipés est un fléau à combattre. Cette pollution perturbe la flore, la faune et donc les humains que nous sommes.

Un dernier effet de cette pollution lumineuse est plus anecdotique mais néanmoins dommageable, c'est la disparition du ciel étoilé.

Un schéma directeur de rénovation

Il est impossible de reprendre l'ensemble des points lumineux de la ville en même temps. Changement, réparation ou rénovation de têtes de lampadaires, suppression des ampoules à vapeur de mercure par des ampoules de sodium à haute pression ou led, ajustement des puissances des sources installées vont demander un plan pluriannuel.

Le diagnostic établi, les premières modifications ont été réalisées cette année avec les premiers remplacements. Le domaine Saint Louis, les rues Calment Daty, Paré, Lombard, Daudet, Lambert, Sardou et l'esplanade de la Paix ont constitué la première étape de ce lanernage pour un budget cette année de 50000Euros.

D'autres rues suivront, année après année.